

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 54 (1957)
Heft: 2

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Aux sections et aux inspecteurs des ruchers

En solde quelques numéros du « Journal Suisse d'Apiculture » que nous tenons à la disposition des sections et des inspecteurs des ruchers pour servir de propagande lors du recrutement de nouveaux membres.

S'adresser à M. Soavi, caissier central, Gingins.

Avis aux membres des sections

Pensez à la minime surprime à payer pour être assurés à 100 % contre le vol et la déprédatation. (Voir numéro de janvier.) Versez cette surprime sans tarder au compte de chèques postaux II 1480 en mentionnant au dos du talon vos nom, prénom, adresse et *numéro de matricule*.

RAPPORT

sur l'activité de la Caisse d'assurance vols et déprédatations ainsi que sur celle de l'assurance responsabilité civile de la Société romande d'apiculture en 1956

A. Vols et déprédatations :

cas annoncés	11
cas liquidés par paiement de l'indemnité prévue	6
cas non liquidés au 31 décembre 1956	3
cas restants de l'année précédente	1
cas causés par les éléments naturels, fermeture du trou de vol, etc., non assurés	3

Par canton, les cas se répartissent comme suit : Vaud, 3 ; Fribourg, 3 ; Neuchâtel, 3 ; Jura, 1 ; Valais, 1.

Pour ces différents cas, la caisse d'assurance de la S.A.R. a alloué une indemnité globale de Fr. 747.—.

B. Responsabilité civile :

cas annoncés	16
cas liquidés par paiement de l'indemnité demandée	8
cas non liquidés au 31 décembre 1956	2

Dans tous les autres cas, il s'agit de sinistres ne concernant pas l'assurance responsabilité civile, dommages causés par les traitements

antiparasitaires, les éléments naturels, etc. Je dois ici rendre hommage à nos différentes polices cantonales grâce aux recherches desquelles de nombreux délinquants ont été découverts, particulièrement en ce qui concerne l'assurance vols et déprédatations.

Voici comment les différents cas se répartissent par canton : Vaud 4, Fribourg 6, Neuchâtel 3, Genève 1, Jura 1 et Valais 1.

Le préposé ne reviendra pas sur les surprimes à payer pour l'assurance vols et déprédatations, vu que tous les renseignements utiles viennent d'être publiés dans notre journal ; cependant, il tient à relever les points suivants :

Art. 5, 1 et B. Obligation pour les sinistrés de déposer une plainte en justice dans les 24 heures.

Art. 6. Obligation d'avertir le préposé dans les trois jours suivant la découverte du sinistre. Dans sa lettre au préposé, le demandeur doit indiquer : son numéro matricule dans la S.A.R., son nombre de ruches, et si oui ou non il a payé la surprime prévue.

Le préposé souhaite à tous les collègues apiculteurs, bonne et heureuse année, bonne santé, beaucoup de miel et le moins de sinistres possible.

Le préposé : Broquet.

Contrôle du miel en 1956

I. VAUD	Contrôles	Kg.	Ruches
Basse-Broye	7	507	71
Bièvre	5	1080	243
Cossonay	4	390	146
Pied du Jura	5	430	110
Gros de Vaud	4	350	66
Haute-Broye	1	100	16
Jorat	2	140	44
Lausanne	9	1862	245
Lucens	12	1713	187
Morges	1	380	60
Moudon	2	170	31
Nyon	9	1890	583
Orbe	3	500	99
Payerne	2	35	360
	66	9547	2261

II. NEUCHATEL

Côte Neuchâteloise	6	1565	186
Montagnes Neuchâteloises	2	280	53
Val de Travers	1	100	20
	9	1945	259

III. GENÈVE	Contrôles	Kg.	Ruches
La Genevoise	2	400	33
IV. VALAIS			
Sierre	4	360	59
Sion	4	1630	173
Conthey	4	270	67
Entremont	6	501	124
	18	2761	423
V. FRIBOURG			
Abeille fribourgeoise (Sarine)	6	480	88
La Broyarde	13	1285	332
Le Lac français	1	90	10
La Glâne	17	1639	240
La Gruyère	12	1065	240
La Veveyse	3	190	47
	52	4749	957
VI. JURA BERNOIS			
Ajoie - Clos-du-Doubs	42	6860	817
Erguel-Prévôté	2	250	60
Jura - Nord	3	1440	330
	47	8550	1207
RÉCAPITULATION			
Vaud	66	9547	2261
Neuchâtel	9	1945	259
Genève	2	400	33
Valais	18	2761	423
Fribourg	52	4749	957
Jura bernois	47	8550	1207
Total	194	27952	5140
Contrôle en 1955	166	22343	3919

Le chef du contrôle : Jos. Dietrich.

La vie des abeilles est une source enchantée : plus on y puise, plus les flots se font abondants.

von Frisch.

Résumé des procès-verbaux des séances de comité tenues à Lausanne les 9 juin, 13 octobre et 17 novembre 1956

1. *Bascules*:

M. O. Niquille ayant fait don de son rucher à la Genevoise, ce sera M. Barbier, président, qui se chargera de la station météorologique. La station qui se trouvait à l'Ecole normale de Delémont sera reprise par notre collègue Gassmann.

2. *Fichier central et vétérans*.

Une circulaire a été adressée à tous les présidents les invitant à adresser à notre administrateur, d'ici au 1er septembre 1956, la liste complète des membres de leur section, avec date d'entrée. Jusqu'à ce jour un peu plus de la moitié des sections ont fourni les renseignements demandés. La mise à jour du fichier a pu commencer, elle a réservé bien des surprises. En effet, il a été constaté que plusieurs vétérans avaient reçu deux plats ou deux gobelets à quelques années d'intervalle.

3. *Sucre à prix réduit*.

La V.D.S.B. nous avait informé que du sucre à prix réduit était disponible. Le comité a immédiatement informé les présidents des sections. Or, au moment même où la circulaire parvenait aux intéressés, les stocks étaient épuisés. Il semble que la Confédération, étant donné la situation alarmante de notre apiculture, aurait tout de même pu donner la priorité aux apiculteurs.

4. *Centrale romande des miels*.

Depuis l'assemblée générale de ce printemps, le comité ne s'est jamais réuni. Notre président prendra contact avec M. Loup afin de lui demander ce que signifie cette inaction.

5. *Indemnité versée aux membres du comité de la Fédération des Sociétés suisses d'Apiculture*.

Il semble que lors de l'assemblée du comité de la Fédération à l'occasion de la Fête centrale de la V.D.S.B., de la S.A.R. ou de la S.T.A., ce soit à la caisse de la Fédération à indemniser les membres du comité. Il est vrai que la V.D.S.B. invite chaque fois à sa Fête centrale trois membres du comité de la S.A.R., mais les membres délégués ne sont pas nécessairement les membres du comité de la Fédération. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du comité de la Fédération.

6. *Médailles et diplômes*.

Il reste encore en stock actuellement : 48 médailles de bronze, 77 médailles or et argent, 620 diplômes.

7. *Film sur les maladies des abeilles*.

Neuf sections n'ont pas encore payé leur part pour 1956, et une n'a encore rien versé du tout.

Le secrétaire :
P. Zimmermann.

Le président :
P. Meunier.

Réservez dès maintenant vos essaims pour le printemps 1957 chez
« Apicoltori Minusio ». Vous recevrez les premiers essaims de la
saison.